



## Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de l'Indre-et-Loire dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

### Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit » (paragraphe 2.2.2). Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire sur son territoire, pour lesquels le département souhaite bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

### **1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom :** Syndicat Mixte Loir-et-Cher Numérique

**Adresse postale :** Hôtel du Département- Place de la République

**Code postal :** 41 000

**Ville :** BLOIS

**Téléphone :** 02 54 58 42 31

**Mail :** cbellan@numerique41.fr

*Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est Cédric BELLAN, Directeur du SMO.*

Le Département de l'Indre-et-Loire a transféré la compétence L1425-1 au SMO Touraine Cher Numérique, lequel a signé une convention de délégation de compétence pour confier l'exécution du programme d'aménagement numérique au SMO Loir-et-Cher Numérique.

A ce titre, les éléments seront communiqués en parallèle à :

Boris COURBARON – [bcourbaron@departemnt-touraine.fr](mailto:bcourbaron@departemnt-touraine.fr)

## 2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT

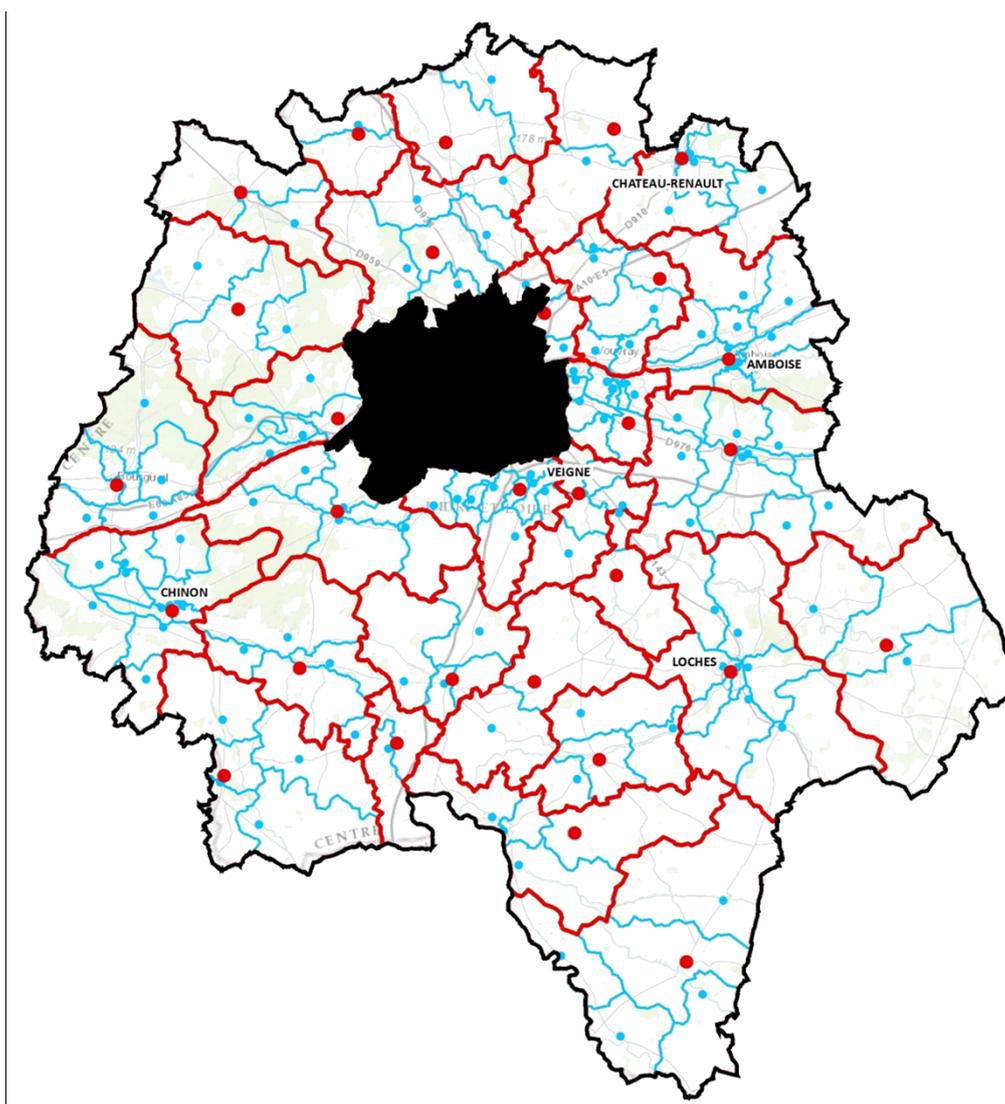
### 2.1 Composante desserte FHH BLOM

Dans le cadre du SDTAN, le référentiel très haut débit de l'Indre-et-Loire a été défini.

Les principes d'architecture retenus permettent d'aboutir à :

- Un territoire découpé en **29 zones NRO et 147 zones SRO (ou « PM »)**
- Les NRO **positionnés à proximité des réseaux de collecte existants** et notamment le réseau d'initiative publique, afin de s'assurer de la disponibilité d'une solution de collecte.
- La taille des NRO : un NRO en moyenne regroupe 6 280 prises, les NRO sont dimensionnés pour regrouper un minimum de 1 000 logements.

La cartographie suivante illustre le découpage des zones NRO et SRO du territoire de l'Indre-et-Loire telle qu'il ressort du schéma d'ingénierie élaboré par ON-X en 2014-2015.

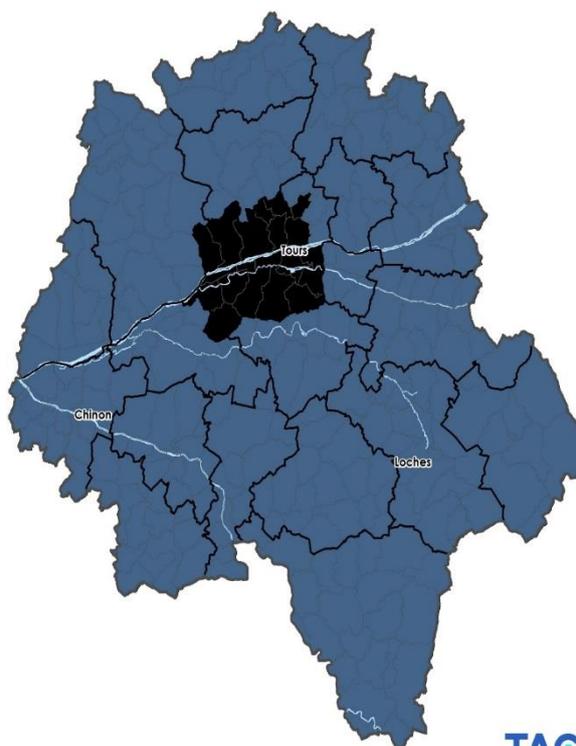


Le périmètre envisagé concerne :

- 29 plaques NRO
- De l'ordre de 179 360 prises rendues raccordables

### Bilan des actions recommandées

Département de l'Indre-et-Loire



Sources CD37, On-X, Observatoire MTHD, TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS

- Déploiement FTTH préconisé
- Zones d'investissements privés
- Limites des Communes
- Limites des EPCI

0 15 30 km

© Copyright - TACTIS - 2016  
© Copyright - IGN Paris - 2016

TACTIS

## 2.2 Composante inclusion numérique

Les collectivités d'Indre-et-Loire souhaitent proposer aux utilisateurs privés à court-moyen terme d'un service d'au moins 4 Mbps conformément aux dispositions de l'appel à projet France Très Haut Débit. Aussi, il est proposé de se concentrer sur les utilisateurs qui ne disposeront pas à horizon 3 ans.

D'après la planification prévisionnelle des collectivités d'Indre-et-Loire, il restera à horizon de fin 2019 pas moins de 22 260 prises inéligibles à 3/4 Mbps.

Nous considérons que de l'ordre de **4 800 administrés et professionnels** pourraient solliciter un accompagnement des collectivités d'Indre-et-Loire aux utilisateurs concernés pour l'équipement en kits d'inclusion numérique.

Les solutions seront subventionnées dans une logique de neutralité technologique et concurrentielle. Ainsi, cela portera à la fois sur des solutions hertziennes basées sur le réseau déployé par RLAN dans le cadre de l'initiative publique du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, mais aussi des solutions satellitaires.

### 3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE L'INDRE-ET-LOIRE

---

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire l'Indre-et-Loirev4

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

La déclinaison départementale du SDTAN est disponible sur simple demande auprès de Boris COURBARON , et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail** : bcourbaron@departement-touraine.fr
- **Téléphone** : 02 47 31 47 32

### 4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

---

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres un réseau Très Haut Débit, peut saisir par courrier le SMO Loir et Cher Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche, étant considéré qu'ils devront s'engager à une complétude de couverture des communes concernées par leurs projets.
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions, au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. BELLAN, cbellan@numerique41.fr

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Loir-et-Cher Numérique  
Hôtel du Département- Place de la République  
41 000 BLOIS